



Règlement d'Ordre Intérieur Centres de Vacances

Synthèse du projet pédagogique

L'ASBL L'Enfant-Phare propose des Centres de Vacances tous les jours ouvrables de 9H00 à 16H00 pendant les congés scolaires de printemps, d'été et d'hiver.

Nos objectifs sont :

- Le développement psychique et physique de l'enfant ;
- L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- La créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

À travers la diversité d'activités proposées aux enfants, nous cherchons à favoriser les interactions avec le groupe ainsi que l'expression individualisée de chacun. Nous considérons qu'il est essentiel d'observer, de laisser surgir les besoins et les attentes pour mieux pouvoir y répondre.

Chaque Centre de Vacances inclut généralement une sortie, visite ou excursion.

Le projet pédagogique de nos Centres de Vacances est consultable auprès des animateurs socioculturels ou via le lien suivant :



Encadrement et public accueilli

Sur chaque antenne, les animateurs socioculturels sont, dans le respect des normes ONE, au nombre de 2 pour un maximum de 24 enfants. Afin de garantir un accompagnement de qualité, nous limitons à 20, le nombre d'enfants accueillis.

Un suivi pédagogique est effectué de manière constante. Des réunions d'équipe, des évaluations, des formations ont lieu. Toutes nos antennes sont agréées par l'ONE.

Notre ASBL s'adresse aux enfants âgés de 6 à 12 ans. L'inclusion des enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap est envisageable dans le respect des normes d'encadrement prévues par l'ONE.

Inscription

Pour toute inscription, il est nécessaire de contacter un animateur de l'antenne afin de compléter les documents indispensables, entre autres, à la sécurité de l'enfant.

Attention : l'inscription d'un enfant pour les stages devient définitive dès que les documents relatifs à celle-ci sont complétés.

Vos données à caractère personnel et celles de l'enfant seront exploitées et traitées conformément au règlement relatif à la protection de la vie privée. Conformément à la loi, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et concernant l'enfant et les faire rectifier/supprimer en introduisant une demande écrite au siège social de l'ASBL.

Modalités de Paiement

Le tarif des Centres de Vacances varie de 35€ à 45€ par enfant, par semaine. Celui-ci est dégressif en fonction de la situation familiale et se calcule sur base d'un formulaire d'inscription.

Ce prix comprend :

- La prise en charge par une équipe d'animateurs socioculturels
- Le matériel utile à la réalisation des activités
- Les excursions, visites de musées, activités extérieures, ...

Les repas et autres collations doivent être prévus en suffisance par les responsables de l'enfant pour la journée.

Lors des excursions, les transports en bus peuvent être gratuits à condition que l'enfant dispose de la carte MOBIB. A défaut de la posséder, les parents devront payer le ticket de bus.

Le paiement des Centres de Vacances se fait par virement bancaire. Le prix ne doit pas être un obstacle à la participation de l'enfant. Une prise de contact avec l'institution au 065/76.59.30 ou via secretariat@enfant-phare.be est envisageable dans le cadre d'un aménagement de paiement.

Présence

Nous vous demandons de respecter les horaires prévus, sauf cas exceptionnel organisé avec l'équipe. En cas de retard ou d'absence, **il est impératif de prévenir l'équipe via le GSM de service**. De plus, il vous sera demandé de compléter un document signalant votre retard.

Sans justificatif d'absence, la non-participation à la semaine sera facturée.

Organisation quotidienne

L'horaire-type sert de structure autour de laquelle s'organise la journée. L'organisation peut se voir modifiée afin de laisser une certaine flexibilité et de s'adapter aux besoins et rythmes du groupe. Conserver un esprit « vacances » reste une notion importante au sein de notre ASBL.

- 9h00 - 9h15 : Accueil des participants et activités libres
- 9h15 - 10h30 : Première période d'animation
- 10h30 - 10h45 : Collation + temps libre
- 10h45 - 12h00 : Deuxième période d'animation
- 12h00- 13h15 : Repas + temps libre
- 13h15 - 14h30 : Troisième période d'animation
- 14h30 - 14h45 : Collation + temps libre
- 14h45 - 15h45 : Quatrième période d'animation
- 15h45 - 16h00 : Temps ludique et/ou discussion autour de la journée, moment propice à un retour au calme

Les moments de repas sont collectifs. Un temps se déroule le midi et deux pauses collations sont organisées en milieu de matinée et d'après-midi. Un temps libre est également organisé après chacun de ces moments.

Règles de vie

Sur chaque implantation sont affichées les 3 phrases suivantes :

- Je fais preuve de prudence pour maintenir ma sécurité et celle des autres.
- J'évite les mots et les gestes qui pourraient faire du mal aux autres.
- Je prends soin du matériel mis à ma disposition.

Ces trois règles sont discutées avec les enfants lorsque les animateurs présentent l'organisation du Centre de Vacances en début de semaine. Un échange a lieu afin de s'assurer de la bonne compréhension de celles-ci.

Conseil de discipline

Un conseil de discipline composé du psychopédagogue de l'ASBL et des deux animateurs de l'antenne peut se réunir pour un fait jugé grave par l'équipe éducative. Il pourra, au vu des événements, s'entretenir avec l'enfant et/ou la famille afin de décider d'une exclusion temporaire, voire définitive, en fonction des faits avérés.

Transport

Dans le cadre de sorties, le groupe peut emprunter les transports en commun ou le véhicule de l'institution sous la responsabilité des animateurs socioculturels. Un enfant peut également être transporté dans la voiture personnelle d'un animateur socioculturel.

Droit à l'image

Des photographies ou vidéos des enfants pourraient être prises pendant les activités organisées par notre ASBL à des fins professionnelles. C'est pourquoi, nous vous demandons de marquer votre accord ou votre désaccord dans le document « autorisation » transmis lors de l'inscription de l'enfant. En marquant votre accord, vous consentez à ce que des photos de votre enfant puissent être prises et

utilisées à des fins professionnelles par notre ASBL. Vous avez le droit de retirer ce consentement ou de demander la rectification des photos ou vidéos, à tout moment, en contactant notre secrétariat à l'adresse suivante : **secretariat@enfant-phare.be**

Nous tenons à souligner que notre milieu d'accueil s'engage à respecter l'ensemble des règles existantes visant à assurer la protection de la vie privée de chacun. Ces règles sont conformes à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Assurance

Les enfants participants aux activités sont couverts par une assurance Responsabilité Civile contractée chez AXA.

En cas d'accident, vous serez avertis en priorité. Les animateurs socioculturels feront le nécessaire pour que tout se passe au mieux. Ils rédigeront les formulaires d'assurance et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie.

Divers

- L'antenne s'aligne sur la philosophie générale de l'établissement dans laquelle elle exerce ses missions.
- Si l'enfant suit un traitement médical, le médicament doit être fourni avec la prescription médicale complète ainsi que le mode d'emploi. Dans le cas contraire, aucun traitement ne pourra être administré.
- Le temps des activités sont consacrés aux enfants, les responsables de l'enfant peuvent rencontrer l'équipe d'animateurs socioculturels en dehors de ces temps.
- Les responsables de l'enfant nous indiquent les personnes habilitées à venir rechercher l'enfant à leur place. Une pièce d'identité sera demandée lors de la reprise de l'enfant par une personne inconnue des animateurs.
- Les activités peuvent être salissantes, ne mettez pas à votre enfant des vêtements et chaussures neufs ou trop onéreux. Vous pouvez prévoir un tablier, pour les activités artistiques et culinaires, si vous en possédez un.
- Pour les activités sportives, prévoyez des vêtements et des chaussures adaptés.
- L'institution décline toute responsabilité en cas de perte, de dégât ou de vol des objets personnels amenés par l'enfant au sein de l'établissement

Au cas où les parents auraient un comportement marquant le refus d'adhérer aux différents projets et règlements repris ci-dessus, l'institution se réserve le droit de refuser l'inscription ou la réinscription de l'enfant. L'adhésion au présent règlement d'ordre intérieur sera validée par la signature des responsables de l'enfant.

Siège social : ASBL L'Enfant-Phare rue Rogier, 7 - 7300 Boussu

Directrice : Muriel Mrozowski

Contact : 065/76.59.30 - secretariat@enfant-phare.be

Site internet : <https://fr-fr.facebook.com/enfantphare/>